

Rentrée 2013 dans le scolaire : mention « admissible » ?

par Jean-Claude - Lundi, février 11, 2013

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=306>

L'article du Monde du 20.12.12, explique bien comment plus de 40000 recrutements d'enseignants programmés pour la rentrée 2013, ne permettront de mettre « que » moins de 7000 nouveaux enseignants devant les élèves . L'explication est la suivante : la droite a, ces dernières années, supprimé, de fait, la formation professionnelle initiale des enseignants. Depuis la réforme Darcos, ceux-ci, recrutés avec un Master (M2), sont directement affectés « sur le terrain » où ils prennent en charge des classes. En effet, les premiers des 80 000 postes supprimés depuis 2007 ont été les postes de stagiaires. Or, c'étaient ces postes qui permettaient aux nouveaux recrutés de bénéficier d'une formation professionnelle avant d'être affectés à plein temps – dans une classe. Il n'y aura donc, à la rentrée prochaine, aucune « réserve » d'enseignants formés.

Etant donné cet héritage désastreux, les problèmes qui se posaient au nouveau ministre étaient : comment affronter les besoins à la rentrée 2013, et, à moyen terme, comment reconstituer « un vivier » qui permette, d'une part, de remplacer les enseignants qui partent en retraite, et, d'autre part, de disposer d'enseignants supplémentaires pour faire face aux exigences de la réforme et à l'évolution démographique.

Quelles solutions a-t-il retenues ?

Il a été contraint de remplacer les enseignants qui partent en retraite à la rentrée 2013, par des néo-recrutés qui n'auront pas pu avoir de formation professionnelle sérieuse avant de se voir confier des classes. Un premier concours de recrutement permettra de recruter quelque 20000 titulaires d'un Master (M2) qui, dès la rentrée, prendront les postes laissés vacants par les retraités ; ils seront fonctionnaires stagiaires et bénéficieront au cours de l'année d'un allègement de service permettant de leur donner un minimum de formation. On maintient ainsi pour eux le dispositif de recrutement et de « formation » mis en place par la droite.

Mais ce recrutement – qui n'a globalement pas d'incidence sur le budget de l'Education nationale – ne permet évidemment pas d'augmenter le nombre d'enseignants devant les élèves.

C'est pourquoi un second recrutement est organisé. Il s'adresse, dès juin prochain, à des étudiants de première année de Master (M1) car le « vivier » disponible de diplômés de Master (M2) sera sans doute juste à peine suffisant – et encore ! – pour pourvoir tous les postes proposés au concours précédent. Ce second recrutement est en fait la première partie d'un concours niveau M2 qui sera organisé pour la rentrée 2014. Les étudiants de M1 qui réussiront cette première partie pourront – sous réserve d'avoir obtenu le Master à l'issue de l'année universitaire 2013-2014 – se présenter à la seconde partie du concours.

Ils seront considérés comme admissibles à ce concours et seront rémunérés en tant que contractuels à mi-temps en 2013-2014. En échange de cette rémunération, ils devront préparer la seconde partie du concours dans les nouvelles Ecoles Supérieures des Personnels de l'Education nationale (les ESPE, mises en place pour remplacer les IUFM). Mais, ils devront aussi assurer un tiers de service d'enseignement dans les classes.

Autrement dit, trois d'entre eux équivalront, en se relayant, à un enseignant à plein temps. Il est prévu d'en recruter un peu plus de 20000, ce qui correspondra, au cours de l'année, à moins de 7000 enseignants supplémentaires. Comme les lauréats du concours M2, ils n'auront pas eu de formation professionnelle préalable et devront au cours de l'année, concilier la préparation d'un concours exigeant et un service d'enseignement.

On ne saurait reprocher au ministre de prendre des mesures d'urgence pour stopper l'hémorragie du quinquennat précédent, et pour commencer à dégager des moyens supplémentaires. Les exigences de la situation ne pouvaient

que conduire, du moins en partie, à continuer à affecter des recrutés sans formation professionnelle préalable devant les élèves.

Mais il faut noter aussi que la communication du ministre n'est pas des plus limpides. Certes, de bons articles (nous avons mentionné celui du Monde) ont « déchiffré » le discours en montrant bien que 40 000 recrutements ne signifient pas 40 000 créations de postes. Mais, comme le ministère ne communique pas clairement sur ce point, on trouve ici ou là la mention que 20 000 postes ont été créés à la rentrée 2013. D'où l'importance de déchiffrer (voir notre tableau), car ces solutions d'urgence ne préparent pas l'avenir.

Enfin, il faut s'interroger sur trois questions, peu évoquées jusqu'ici et qui engagent l'avenir :

Quelle formation professionnelle pour les futurs enseignants ?

La première concerne l'organisation future du recrutement, et surtout de la formation professionnelle des enseignants. Dans l'état actuel des choses, il n'y aura toujours pas de « réserve » d'enseignants formés à la rentrée 2014 et il faudra, comme cette année, recruter plus de 20000 nouveaux pour remplacer les départs en retraite ; on peut espérer que bon nombre d'entre eux seront les « admissibles » de la rentrée 2013 qui auront réussi à la fois le Master et le concours 2014, à l'issue d'une année où ils auront travaillé à tiers de temps (ouf !). Il faudra, de plus, recruter d'autres nouveaux pour augmenter le nombre d'enseignants devant les élèves. S'agira-t-il encore de contractuels rémunérés à temps partiel ?

En d'autres termes, la question de la création d'un « vivier » de stagiaires en formation professionnelle, permettant d'affecter sur le terrain des enseignants préparés au métier est renvoyée à l'année prochaine, voire au-delà.

Les « emplois d'avenir professeur » inciteront des étudiants à préparer et à présenter les concours enseignants, mais ils ne permettent pas vraiment une formation professionnelle. Quant aux 12 heures hebdomadaires qu'ils devront à l'Education nationale, elles ne constitueront pas, en principe, une ressource supplémentaire d'enseignement.

Quelles conséquences pour l'organisation de l'enseignement dans les écoles et les établissements ?

Il ne sera pas facile pour les responsables locaux du premier et du second degré d'organiser des services avec des contractuels à tiers de temps. Nombre d'élèves, notamment dans le premier degré, verront se succéder, au fil de la semaine ou au cours de l'année, plusieurs enseignants dont certains n'auront aucune expérience du métier. Espérons que ce ne seront pas les élèves les plus en difficulté qui connaîtront cette situation.

Quelles conséquences pour l'affectation des enseignants ?

Au cours des dernières semaines, une répartition des nouveaux « postes » entre les académies a été annoncée. En fait il s'agit de la répartition des 6810 « équivalents-plein-temps » qui correspondent aux vingt mille et quelque contractuels recrutés par le concours M1. Telle qu'elle a été affichée, cette répartition tranche agréablement avec ce que l'on a connu ces dernières années. Seules trois académies devraient rendre des postes : Nancy-Metz, la Guadeloupe et la Martinique, étant donné leur évolution démographique fortement négative, contre pas loin de la moitié l'an dernier.

Mais à regarder de plus près, ce n'est pas si simple et tout n'a pas été dit : en fait d'autres académies devront rendre des postes, sans que l'on sache aujourd'hui, du moins à notre connaissance, combien d'académies sont concernées et pour combien de postes. En effet, chaque académie se voit notifier, en fonction du résultat de calculs quelque peu mystérieux pour le non-initié, trois nombres de postes pour le premier et le second degré :

- Le premier correspond au « rééquilibrage » des moyens entre académies. Ce nombre peut être négatif pour les

académies qui sont relativement mieux dotées que d'autres ;

- Le deuxième correspond à l'évolution démographique. Il peut évidemment être lui aussi négatif si l'académie perd des élèves ;
- Le troisième correspond aux priorités affichées par le Ministre : plus de maîtres que de classes et scolarisation précoce dans les zones de revitalisation rurale et d'éducation prioritaire, pour le premier degré, et lutte contre la difficulté scolaire dans les collèges. Celui-ci est toujours positif.

Si la somme des trois nombres est négative, l'académie devra rendre des postes, qui seront affectés aux académies relativement moins bien dotées et/ou qui connaissent une croissance de leurs effectifs d'élèves, c'est-à-dire les académies où la somme des trois nombres est positive. Pour l'instant, ceci n'a, semble-t-il, pas été explicité publiquement.

Les postes redéployés entre les académies seront des postes de titulaires, puisqu'il ne paraît pas possible, sauf aux marges, de déplacer d'une académie à l'autre des contractuels qui devront assister à des cours à l'ESPE. Ainsi, dans les académies qui rendront des postes, le nombre de postes de titulaires diminuera, ce qui obéira encore plus les possibilités de mouvement des titulaires, déjà fortement freinées par les suppressions de postes de ces dernières années. Il en ira à l'inverse dans celles qui recevront des postes de titulaires.

Il n'est pas question ici de nier l'effort accompli malgré un héritage et une situation difficiles, mais on est loin du compte au regard des suppressions massives de postes de ces dernières années et, s'agissant de la formation professionnelle dont les enjeux sont décisifs, les solutions sont renvoyées à plus tard.

Tableau : recrutements et moyens supplémentaires en enseignants à la rentrée 2013

(source : PLF 2013, programmes 140 et 141)

Recrutements et moyens supplémentaires en enseignants à la rentrée 2013

	Recrutements		Moyens supplémentaires				
	Col 1	col 2	Col 3 = col 1 + col 2	Salaires (supports budgétaires)		col 6 = col 4 - col 5	Temps plein sur le terrain col 7 = col 2/3 (tiers temps de service)
				col 4 = col 2/2 (1/2 salaire)	col 5		
M2(1)	M1(2)	Total	contrats ETP	stagiaires M2(3)	ETP créés	moyens supplémentaires	
1er degré	9 000	9 138	18 138	4 569	-1 225	3 344	3 046
2nd degré	11 599	11 292	22 891	5 646	-1 967	3 679	3 764
allègt service(4)				333		333	
Total	20 599	20 430	41 029	10 548	-3 192	7 356	6 810

(1) Vont directement sur le terrain à la rentrée 2013; ils sont fonctionnaires stagiaires et prennent les postes vacants à la rentrée. Leur "formation" est assurée soit en début d'année sur les moyens de remplacement (1er degré), soit lorsqu'ils n'ont pas de cours (2nd degré). 333 "contrats sont créés pour permettre des allègements de service à certains d'entre eux (cf. colonne 4).

(2) Sont recrutés comme contractuels à mi-temps après leur réussite au concours de juin 2013, et doivent "en échange", un tiers de service sur le terrain au cours de l'année 2013-2014 ; ils préparent en même temps le concours d'admission M2. Un contrat plein-temps permet de rémunérer deux d'entre eux (cf. colonne 4) et trois d'entre eux permettent d'assurer un service annuel sur le terrain (cf. colonne 7).

(3) Dans le schéma précédent de formation/recrutement, ces postes permettaient de remplacer des stagiaires M2 qui étaient affectés directement sur le terrain. Ils sont supprimés à la rentrée 2013.

(4) Ces contrats permettent d'alléger le service des stagiaires M2; ils ne donnent pas de moyens d'enseignement supplémentaires.